



Embauche Etranger Non résident

Par Entreprise Tech

Bonjour,

je suis un employeur d'une entreprise basé en France.

je veux embaucher un salarié étranger qui va travailler à l'étranger (en télétravail 100%). J'ai quelques questions :

- 1) Quelles sont les loi concernant ce type d'embauche
- 2) Comment déclarer ce salarié (DIRECCTE ? URSSAF) ?
- 3) Faut-il payer de cotisations à la gouvernement Française

J'apprécie tout information que vous pouvez me fournir, même si c'est un lien vers la partie de la loi qui parle de cette embauche ou répondez directement à mes questions.

je vous remercie,

Cdt

Par Indigo

Bonjour,

Lorsque vous indiquez :

"J'apprécie tout information que vous pouvez me fournir"

Vous pourriez bénéficier d'une consultation gratuite :

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement

Par Entreprise Tech

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je vais consulter la page.

cdt